



**ANALYSE FINANCIERE ET FISCALE
DE LA COMMUNE DE FELLETIN
2011/2013**

INTRODUCTION

L'analyse financière rétrospective, réalisée en avril 2014, concerne la période de gestion des exercices 2011 à 2013. Les données (exprimés en euros) utilisées sont issues des comptes de gestion, des fiches financières d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (AE2F) et de différents états relatifs à la fiscalité directe locale.

L'analyse porte sur le seul budget principal de la commune, les données des budgets annexes assainissement et enfance jeunesse n'étant pas prises en compte.

La commune est située au sud du département de la Creuse. Elle compte, en 2013, 2.153 habitants. Les comparaisons effectuées tout au long de cette étude concernent donc les communes de la région appartenant à la même strate démographique, c'est à dire la strate de 2.000 à 3.499 habitants.

La commune était membre jusqu'au 31 décembre 2013 de la communauté de communes Aubusson - Felletin, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Felletin est devenue membre d'une nouvelle entité, la communauté de communes Creuse Grand Sud, issue de la fusion des communautés de communes d'Aubusson - Felletin et du Plateau de Gentioux.

PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière de la commune s'est améliorée sur la période étudiée en raison d'une baisse des charges réelles de fonctionnement (-8,9%) et d'une hausse des produits réels de fonctionnement (+3,5%). Il en résulte une hausse significative de sa capacité d'autofinancement (CAF) brute.

Pour l'exercice 2013, la CAF brute permet de nouveau de couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt. Il en résulte une CAF nette positive.

En 2013, la commune a réalisé peu d'investissement et n'a pas eu recours à un nouvel emprunt. Les conséquences sont, d'une part, le désendettement de la commune et, d'autre part, une augmentation de ses réserves (fonds de roulement).

Pour l'exercice 2013, le ratio "encours de la dette/CAF", indique qu'il faut à la commune un peu plus de 6 années d'autofinancement pour rembourser sa dette (contre plus de 34 ans en 2011). Mais cela reste légèrement supérieur à la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate (5,48).

Enfin, l'amélioration de la CAF brute et les faibles investissements réalisés sur l'exercice 2013 ont permis à la commune de rembourser, début 2014, l'intégralité de sa ligne de crédit de trésorerie.

Afin de pérenniser cette situation sur le long terme, la commune doit maintenir son action en faisant porter son effort sur la réduction des charges de fonctionnement et l'accroissement des recettes. La réduction de l'encours de la dette implique de contenir et de maîtriser le bouclage financier des nouvelles dépenses d'investissement.

Tableau de synthèse

| en EUROS | 2013 | 2012/2013 |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| Résultat comptable | 245 819 | +69,7% |
| Produits de fonctionnement (1) | 1 960 755 | +0,9% |
| Charges de fonctionnement (1) | 1 678 135 | -4,8% |
| dont charges de personnel | 802 820 | -6,7% |
| dont subventions et participations | 223 367 | -7,2% |
| dont charges financières | 82 165 | +9,5% |
| Capacité d'autofinancement brute | 282 620 | +57,3% |
| Dépenses d'équipement | 60 442 | -91,8% |
| Remboursements de dettes* | 150 840 | -23,3% |
| Emprunts* | 280 | -99,9% |

(1) Produits et charges réels (hors cessions, amortissements)

* hors refinancements

LES PRODUITS

Les produits réels de fonctionnement augmentent de 3,5% sur la période 2011/2013 passant de 1.894.732 € en 2011 à 1.960.755 € en 2013.

En 2013, ces produits représentent un montant de 910 €/hab contre 919 €/hab pour la moyenne régionale des communes de même strate démographique et 865 €/hab pour la moyenne nationale.

Les ressources issues de la fiscalité représentent la 1^{ère} source de recettes de la commune. Elles sont essentiellement composées des produits des impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières). En effet, depuis 2010 et le passage de la communauté de communes d'Aubusson - Felletin à fiscalité professionnelle unique (FPU), la commune de Felletin ne perçoit plus les produits de la fiscalité professionnelle. Elle reçoit en contrepartie une attribution de compensation versée par le groupement en fonction des charges transférées.

La commune perçoit également diverses taxes comme : les droits de place, la taxes sur les pylônes électriques et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Les dotations et participations représentent la 2^{ème} source de ressources de la commune. Ainsi, la collectivité perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui se compose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation et des allocations compensatrices de fiscalité directe locale qui compensent les exonérations décidées par l'Etat.

Les autres produits perçus par la commune proviennent essentiellement des produits des services du domaine et ventes diverses (redevance d'occupation du domaine public communal, redevances et droits des services périscolaires et à caractère social) et des revenus des immeubles.

LES CHARGES

Les charges réelles de fonctionnement ont diminué de 8,9% sur la période 2011/2013 passant de 1.841.749 € en 2011 à 1.678.135 € en 2013.

En 2013, les charges de personnel constituent le 1^{er} poste de dépenses de la commune. Elles ont cependant enregistré une baisse de 6,9% sur la période étudiée, portant leur montant à 802.820 € en 2013.

Pour le dernier exercice clos, elles représentent un montant de 373 €/hab pour la commune contre 355 €/hab pour les communes de la région appartenant à la même strate démographique (334 €/hab pour la moyenne nationale).

Les charges financières ont augmenté de 38,5% entre 2011 et 2013 (passant de 59.304 € à 82.165 €) suite à la souscription ces dernières années de nouveaux emprunts. Elles s'élèvent ainsi à 38 €/hab contre 29 €/hab pour la moyenne régionale et 28 €/hab pour la moyenne nationale des communes appartenant à la même strate.

Les contingents, subventions et participations versées ont diminué de 23,9% entre 2011 et 2013 passant de 293.625 € à 223.367 €. Cette baisse s'explique principalement par la municipalisation du service enfance jeunesse au 1^{er} janvier 2012. Cette démarche a pour but de réduire la participation que versait la commune à l'association CIGALE qui s'était vue déléguer une mission de service public habituellement gérée par les services communaux. Le montant de la subvention versée au titre de l'exercice 2011 à l'association CIGALE était de 90.000 €. En 2012, la participation de la commune au service Enfance Jeunesse s'est élevé à 66.130 € puis à 47.598 € en 2013. La municipalisation du service enfance jeunesse a donc permis à la commune de réduire sa participation de 47,1%.

Le volume des subventions aux associations demeure stable sur la période étudiée à près de 85.000 €. En ce qui concerne les participations obligatoires, elles sont également en baisse sur la période examinée (-11,5%) pour s'établir à 72.662 € (dont 66.514 € versés au service d'incendie et de secours).

Les autres charges réelles ont diminué de 9,1% passant de 626.827 € en 2011 à 569.783 € en 2013. Cette diminution résulte des efforts portés sur l'ensemble de la chaîne des dépenses réelles de fonctionnement. Les achats et charges externes représentent 224 €/hab contre 273 €/hab pour la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate démographique et 220 €/hab pour la moyenne nationale.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN HAUSSE

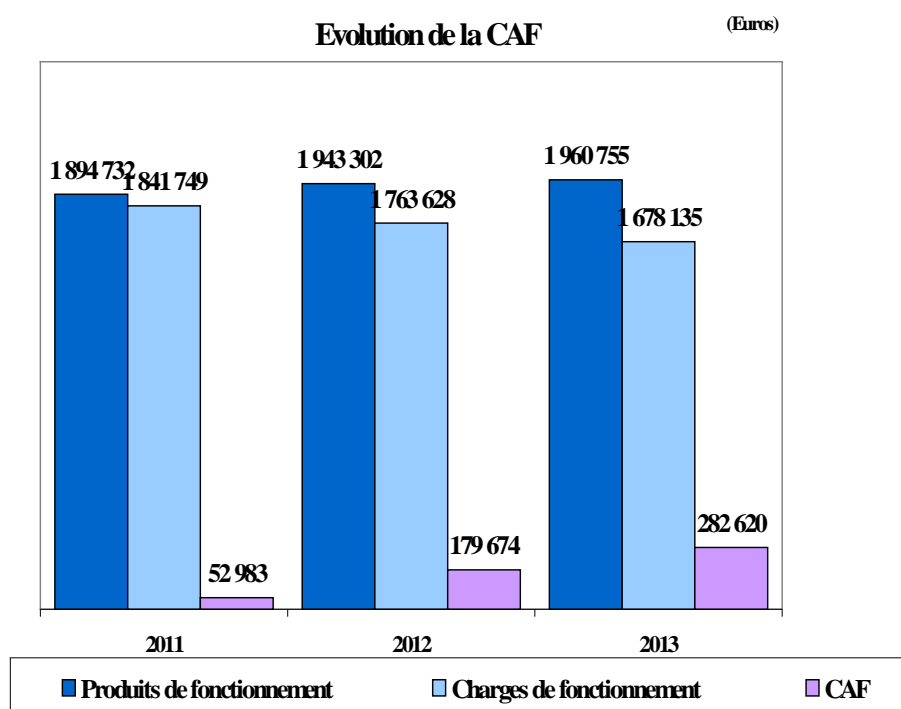
La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

LA CAF brute a été multiplié par plus de 5 sur la période 2011/2013

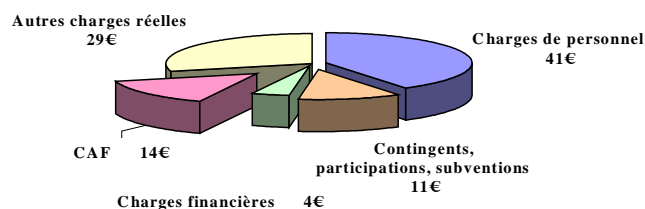
En 2013, pour 100 € de recettes, la commune dégage 14 € d'autofinancement (contre 3 € en 2011). La CAF brute est ainsi passée de 52.983 € à 282.620 €. Cette augmentation s'explique par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement et à une augmentation des produits réels de fonctionnement.

En 2013, rapporté au nombre d'habitants appartenant à la même strate démographique, la CAF brute s'élève à 131 €/hab contre 148 €/hab pour la moyenne régionale et 174 €/hab pour la moyenne nationale.

Contrairement aux deux exercices précédents, en 2013, la CAF brute permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts (147.669 €). En effet, nette de remboursements en capital de la dette, la CAF s'élève à 134.951 € (en 2011 et 2012, elle s'établissait respectivement à -113.986 € et -13.155 €).



**En 2013, avec 100 euros, la collectivité a constitué 14€
d'autofinancement et dépensé**

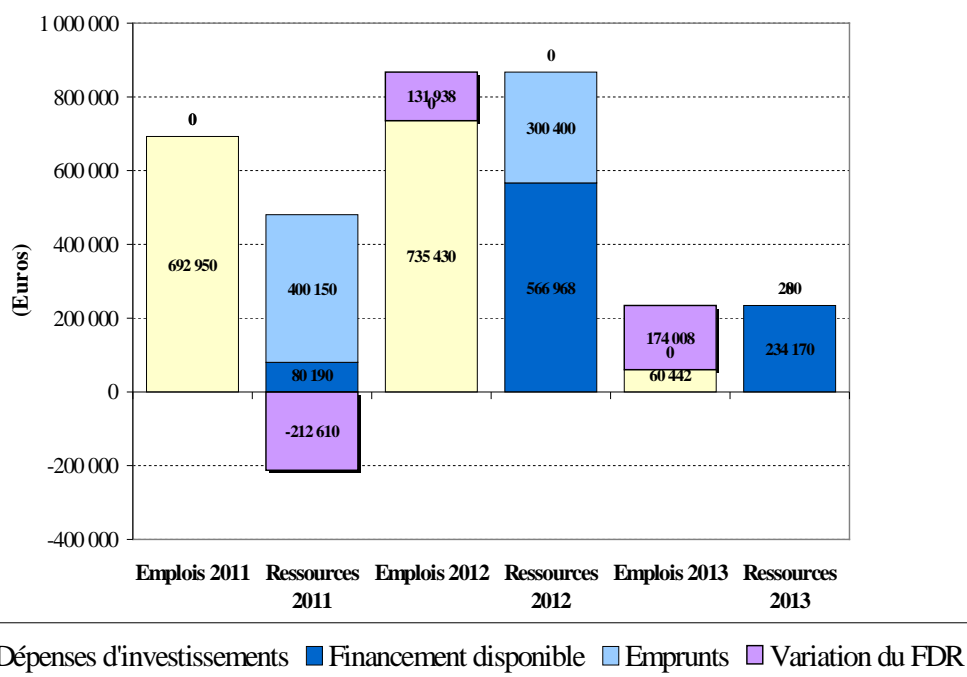


LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Le financement disponible est passé de 80.190 € en 2010 à 234.170 € en 2013, soit une hausse de 192%. Cette hausse résulte de l'augmentation de la CAF brute mais aussi de la baisse de l'annuité de remboursement des dettes bancaires (-11,6% entre 2011 et 2013).

En 2011 et 2012, le financement disponible n'a pas permis de couvrir en totalité les investissements réalisés. La commune a donc eu recours d'une part à l'emprunt (emprunts de 400.000 € en 2011 et 300.000 € en 2012) et d'autre part à un prélèvement sur son fonds de roulement en 2011 (212.610 €) pour combler le financement résiduel. En 2013, le montant des investissements réalisés a été couvert intégralement par le financement disponible et le fonds de roulement (FDR) a été abondé pour 174.008 €. Il est ainsi passé de 36.178 € en 2011 à 342.127 € (hors restes à réaliser) au 31 décembre 2013.

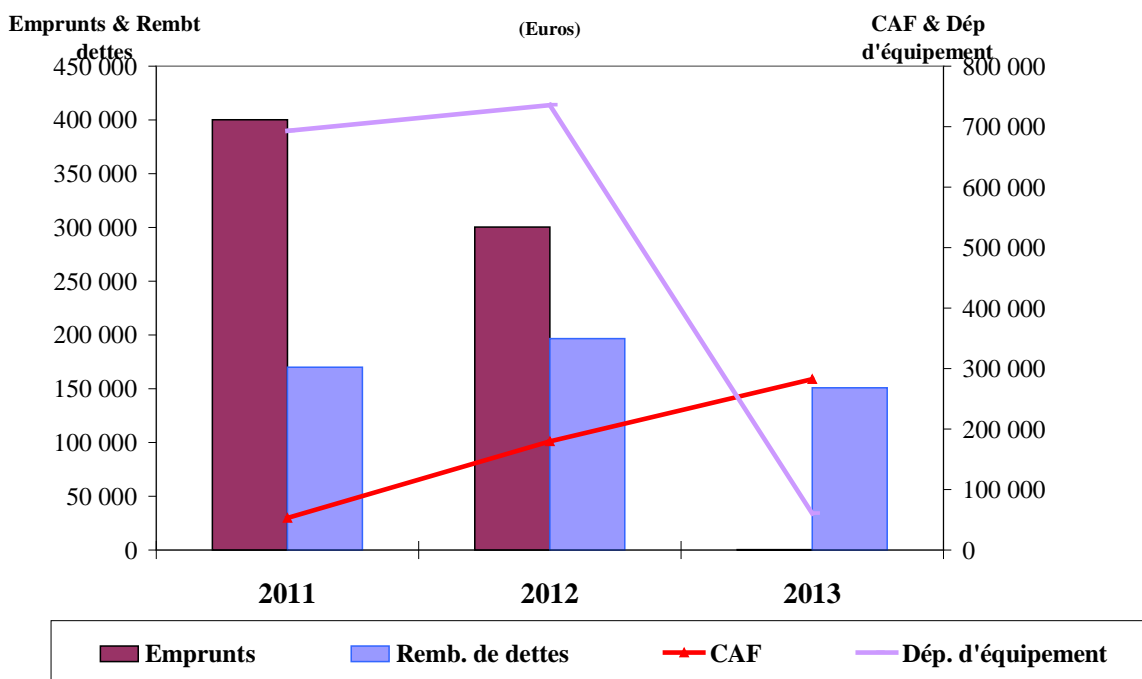


Sur la période examinée, les dépenses d'investissement s'effondrent de 91,3% passant de 692.950 € à 60.442 € en 2013 (avec un point haut à 735.430 € en 2012). Toutefois, l'année 2013 est particulière en raison du rejet par le conseil municipal du projet de budget primitif, ce dernier a donc été réglé par la Préfecture sur les propositions de la chambre régionale des comptes. En 2013, la section d'investissement du budget en dépense s'est limitée à 60.442 €. Ainsi en 2013, les dépenses d'investissement ne représentaient plus qu'un montant de 28 €/hab contre 311 €/hab pour la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate démographique et 361 €/hab pour la moyenne nationale (alors qu'en 2011, avec un montant de 322 €/hab, elles étaient équivalentes à la moyenne nationale).

Dépenses d'équipement (avec restes à réaliser) (Euros)



Évolution des principaux éléments financiers



LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

Le fonds de roulement (FDR) a été multiplié par plus de 9 sur la période examinée passant de 36.178 € à 342.127 €, ce qui représente pour le dernier exercice clos un montant de 159 €/hab contre 173 €/hab pour la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate démographique (290 €/hab pour la moyenne nationale). Le solde positif de 112.970 € des restes à réaliser de l'année 2013, permet d'accroître davantage cette progression.

En 2013, le FDR permet de couvrir 74 jours de dépenses réelles de fonctionnement contre seulement 7 jours en 2011.

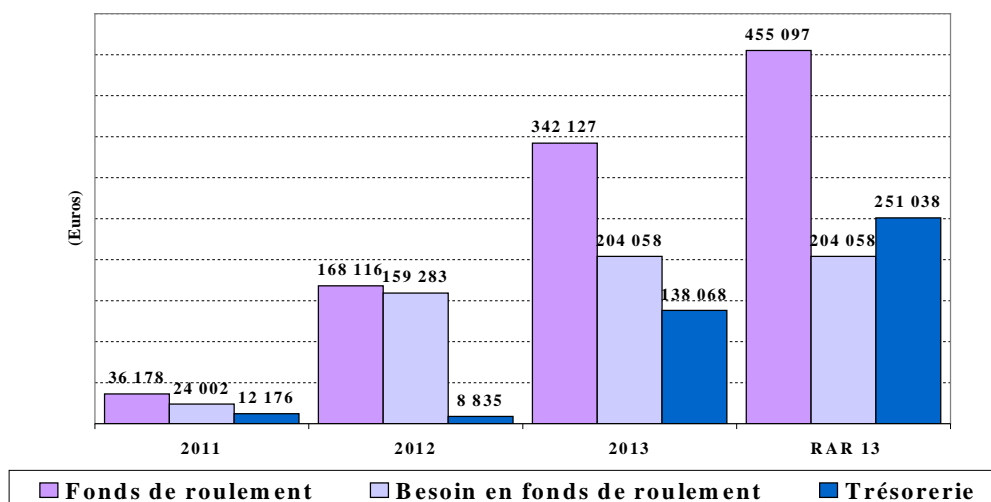
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le besoin en fonds de roulement a été multiplié par 8,5 sur la période étudiée passant de 24.002 € à 204.058 € ce qui signifie que la commune paie ses dettes plus rapidement qu'elle ne recouvre ses créances et le différentiel s'accroît. Pour une gestion saine, le besoin en fonds de roulement doit tendre vers zéro pour optimiser le niveau de la trésorerie.

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Sur la période étudiée, la trésorerie a été multipliée par plus de 11 passant de 12.176 € en 2011 à 138.068 € en 2013 (corrigée des restes à réaliser, elle atteint même 251.038 € pour le dernier exercice clos). Cependant, cette augmentation résulte pour l'essentiel d'un recours régulier à une ligne de trésorerie (250.000 € en 2012 et 100.000 € en 2013).

Variation des éléments du bilan



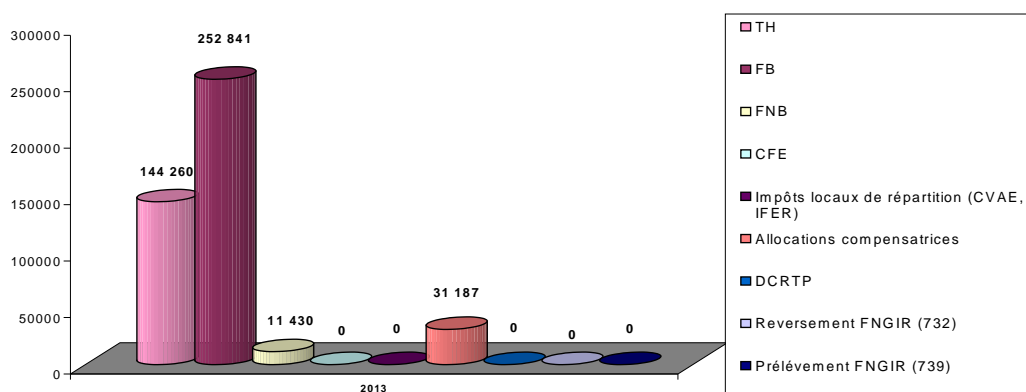
LES MARGES DE MANOEUVRE

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Les impôts locaux ont rapporté à la commune 409.672 € en 2013 contre 384.545 € en 2011, soit une hausse de 6,5 % sur la période étudiée. La commune de Felletin perçoit la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti (TH, TFB, TFNB).

Les taxes les plus rémunératrices pour la commune sont la TFB et la TH qui représentent respectivement 61,7% et 35,2% du total des produits de fiscalité directe locale.

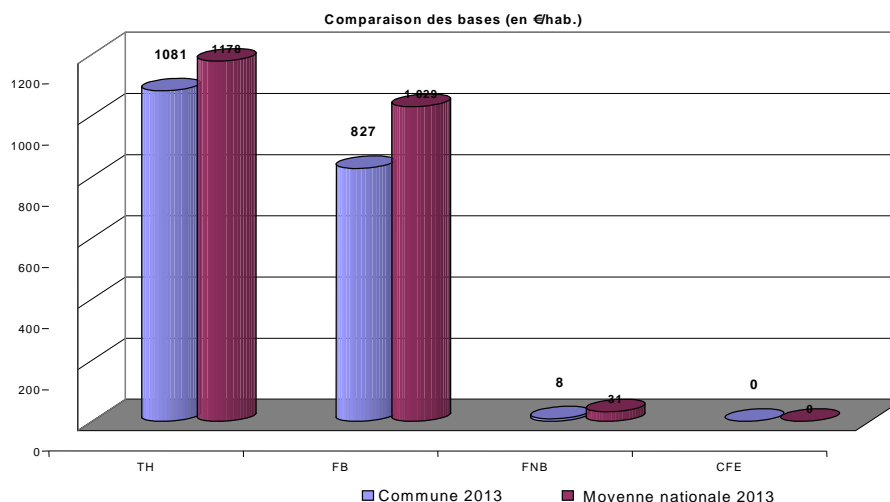
Structure des produits de la fiscalité en 2013



Les bases de TH ont faiblement progressé sur la période (+ 3,3%) passant de 2.252.295 € en 2011 à 2.326.612 € en 2013. Les bases de TFB et de TFNB ont progressé plus rapidement (respectivement de 6,5% et de 5,9% au cours de la même période). Ces augmentations sont principalement dues aux revalorisations votées en lois de finances.

| | 2011 | 2012 | 2013 | Evolution 2011/2013 |
|------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Bases TH | 2.252.295 € | 2.306.004 € | 2.326.612 € | +3,3% |
| Bases TFB | 1.672.272 € | 1.755.724 € | 1.780.654 € | +6,5% |
| Bases TFNB | 16.517 € | 17.016 € | 17.496 € | +5,9% |

En 2013, les bases en €/hab des taxes d'habitation et foncier bâti de la commune de Felletin sont dans les moyennes basses des communes de même strate constatées au niveau régional et national. En effet, les bases de TH sont de 1.081 €/hab pour la commune contre 1.223 €/hab et 1.178 €/hab pour les moyennes régionale et nationale. En ce qui concerne les taxes foncières, les bases représentent un montant de 827 €/hab pour la TFB (contre 916 €/hab et 1.029 €/hab) et 8 €/hab pour la TFNB (contre 25 €/hab et 31 €/hab).

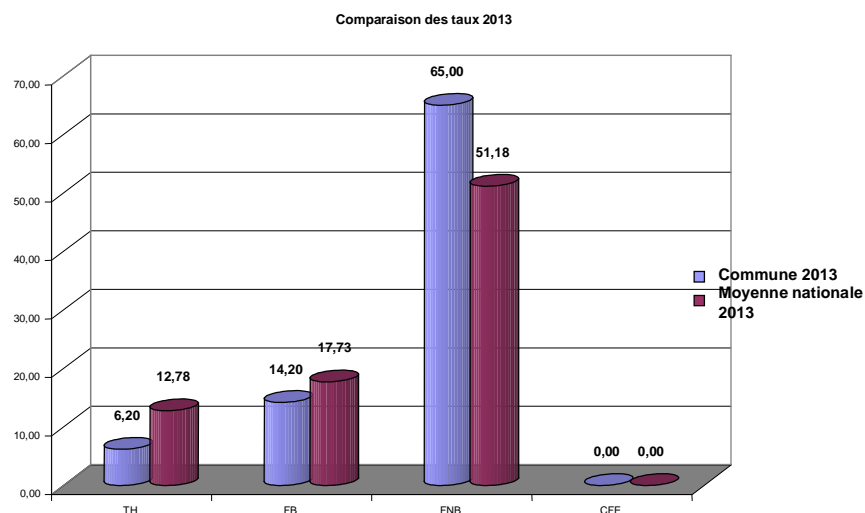


En matière de taux d'imposition votés, la commune de Felletin a très peu augmenté ses taux au cours de la période étudiée. En 2012, les taux de TH et de TFB ont progressé de 0,1 point puis ils sont restés inchangés en 2013. Le taux de TFNB n'a pas augmenté entre 2011 et 2013.

| | 2011 | 2012 | 2013 | Taux moyens régionaux 2013 |
|------|---------|--------|--------|----------------------------|
| TH | 6,10% | 6,20% | 6,20% | 10,97 % |
| TFB | 14,10 % | 14,20% | 14,20% | 18,64 % |
| TFNB | 65,00 % | 65,00% | 65,00% | 71,63% |

Les taux votés par la commune sont nettement inférieurs aux taux moyens constatés au niveau régional pour les communes de même strate démographique : 10,97 % pour la TH, 18,64 % pour la TFB et 71,63 % pour la TFNB.

Pour la TH et la TFB, ils sont également inférieurs aux taux moyens constatés au niveau national : 12,78 % et 17,73 %. Seul le taux de TFNB est supérieur au taux moyen national des communes de même catégorie (51,18 %).



En 2013, les impôts locaux rapportent à la commune une somme de 189 €/hab (67 €/hab pour la TH, 117 €/hab pour la TFB et 5 €/hab pour la TFNB) contre 323 €/hab pour la moyenne régionale et 348 €/hab pour la moyenne nationale.

La pression fiscale demeure modérée. En effet, les taux d'imposition sont inférieurs à ceux pratiqués par les communes de la même strate démographique au niveau régional.

L'ENDETTEMENT

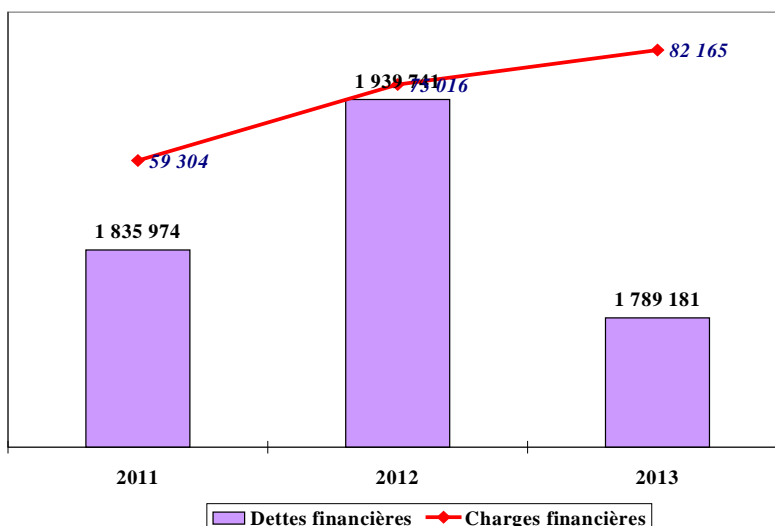
L'encours de la dette a diminué de 2,5% sur la période étudiée pour s'établir à 1.789.181 € en 2013 (contre 1.835.974 € en 2011). La commune n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements lors du dernier exercice.

En 2013, rapportée au nombre d'habitants, la dette de la commune représente un montant légèrement supérieur à la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate démographique, soit 831 €/hab contre 819 €/hab.

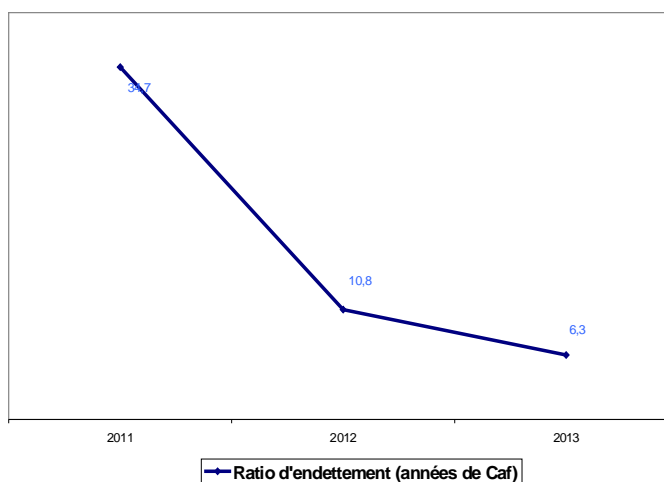
Le ratio endettement/CAF indique qu'il faut un peu plus de 6 années d'autofinancement à la commune pour rembourser l'intégralité de sa dette (contre 5,48 années en moyenne pour les communes de la région et 4,10 années au niveau national).

Les mesures structurelles prises au cours de la période 2011/2013 ont permis à la commune d'améliorer sa situation financière et de dégager pour l'année 2013 une CAF nette positive.

Évolution de l'encours de dettes et des charges financières



Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette



LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réelles

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.